

Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur

Sous direction de l'enseignement supérieur

**2012 DDEEES 208** Subvention (31.000 euros) avec convention avec l'association " Une radio étudiante à Paris "

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Fondée en 1998, l'association « Une radio étudiante à Paris » a pour objet de créer, gérer, animer une radio associative étudiante parisienne. Radio Campus Paris s'est ainsi développée sur le web puis sur les ondes hertziennes depuis septembre 2004 (autorisation du CSA du 29 juin 2004). Aujourd'hui, l'association produit et diffuse quotidiennement de 17h30 à 5h30 sur le 93.9 FM en région parisienne et propose sur son site [www.radiocampusparis.org](http://www.radiocampusparis.org) un flux 24h/24 ainsi que des centaines d'émissions en écoute à la carte et téléchargeables par podcast. La radio est soumise aux règles de déontologie contrôlées par le CSA.

L'équipe de l'association est composée de trois salariés permanents en contrat emploi tremplin et de trois étudiants en service civique volontaire. Elle s'appuie au cours de l'année sur l'engagement d'environ 150 bénévoles, qu'elle forme aux techniques radiophoniques (écriture, expression au micro, prise de son, montage, réalisation). Le local administratif et les studios de l'association sont situés à la Maison des initiatives étudiantes, ce qui contribue à l'animation et à la notoriété du lieu, d'une part en mettant en lumière les activités qui s'y déroulent, d'autre part en y réalisant ses émissions, dont certaines sont diffusées en direct et en public depuis la cafétéria et la salle de conférence de la MIE.

Les programmes, élaborés et réalisés par une majorité d'étudiants parisiens bénévoles, proposent une couverture journalistique de l'information politique, sociale et culturelle, ainsi qu'une alternative musicale aux grands réseaux en mettant en avant les labels indépendants et les artistes autoproduits. La richesse rédactionnelle des dizaines d'émissions produites, la diversité de la programmation musicale et l'absence de publicité à l'antenne donnent une identité forte à la radio.

Par ailleurs l'association contribue à animer la vie étudiante par des actions ponctuelles en lien avec l'actualité. En 2011-2012, elle s'est ainsi fortement investie dans la promotion du Festival artistique étudiant « Ici et Demain », en réalisant des émissions spéciales, des lives et en se faisant relais de communication. A l'occasion des élections présidentielles, l'association a reçu dans ses locaux les responsables des mouvements de jeunes de tous les partis politiques candidats. Elle a poursuivi son partenariat avec La semaine du son, manifestation qui vise à sensibiliser le public à son environnement sonore dans tous ses aspects. L'association a également accompagné l'association TrENSMission dans son projet de création d'une web radio au sein de l'Ecole Normale Supérieure.

En 2012-2013, Radio Campus Paris souhaite poursuivre ses actions tout en développant de nouveaux projets. Elle cherche à être plus présente au sein des universités, et reconduit dans ce sens un partenariat avec Paris 3 Sorbonne Nouvelle où elle organise des émissions en direct. Elle va également animer des ateliers de formation à la pratique radiophonique dans les universités et écoles du PRES Sorbonne Paris Cité. L'association projette par ailleurs d'amplifier sa contribution à la diffusion de la culture scientifique, par la création d'un « journal école » en partenariat avec le master « journalisme scientifique » de Paris 7,

qui abordera différentes thématiques scientifiques, et par le lancement du programme « les têtes chercheuses », qui s'intéressera aux travaux de doctorants ou de professeurs parisiens.

Pour l'ensemble de ces actions, je vous propose de continuer à accueillir en résidence l'association au sein de la Maison des initiatives étudiantes, et d'attribuer une subvention d'un montant total de 31.000 euros, à l'association « Une radio étudiante à Paris » (ASTRE D06893 SIMPA 47903 / 2012\_06865), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris, et de m'autoriser à signer la convention correspondante.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris



**2012 DDEES 208** Subvention ( 31.000 euros) avec convention avec l'association " Une radio étudiante à Paris "

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Une radio étudiante à Paris », et la signature de la convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par M Didier GUILLOT au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Art. – Une subvention de 31.000 euros est accordée à l'association « Une radio étudiante à Paris » (ASTRE D06893 SIMPA 47903 / 2012\_06865), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris.

Art. 2 – Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention sur projets dont le texte est joint à la présente délibération

Art. 3 – La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.